

20240104 La Croix

<https://www.la-croix.com/france/securite-4-686-etrangers-delinquants-expulses-en-2023-en-hausse-de-30-20240104>

Sécurité : 4 686 étrangers délinquants expulsés en 2023, en hausse de 30 %

Le nombre de délinquants étrangers expulsés a bondi de plus de 30 % en 2023, selon les chiffres communiqués jeudi 4 janvier par le ministère de l'intérieur. Ils ont été 4 686 à être expulsés en 2023, contre 3 615 en 2022.



En 2023, 4 686 étrangers délinquants ont été expulsés, soit une hausse de 30 % par rapport à 2022, a annoncé jeudi 4 janvier le ministère de l'intérieur, deux semaines après [l'adoption dans la douleur de la loi immigration](#), qui prévoit de faciliter les éloignements.

Dans le détail, 4 686 étrangers délinquants ont été expulsés en 2023 contre 3 615 en 2022 et 1 800 en 2021, a précisé le ministère. Beauvau communique ces chiffres le jour où la Cour des comptes rend un rapport sur la politique de lutte contre l'immigration irrégulière.

Expulsions vers l'Afrique et l'Europe centrale

Les principales zones de destination des personnes expulsées sont, dans l'ordre, le Maghreb, l'Afrique subsaharienne et l'Europe centrale. Ces chiffres correspondent aux « *éloignements effectifs à la sortie de centre de rétention administrative et aux mises à exécution des arrêtés ministériels d'expulsion* », précise-t-on place Beauvau. Cela n'inclut pas les personnes expulsées en raison de leur inscription au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste ([FSPRT](#)).

À lire aussi [Déchéance de nationalité : une procédure rarement mise en œuvre](#)

Gérald Darmanin, qui a réuni les préfets jeudi matin au ministère de l'intérieur, « *s'est félicité de ce premier bilan* » et leur a demandé « *d'accélérer encore en la matière, notamment grâce aux apports de la loi immigration dès lors que celle-ci sera promulguée* », a confié son entourage.

Le texte, sur lequel [doit encore statuer le Conseil constitutionnel](#) avant d'être promulgué, prévoit notamment l'expulsion d'étrangers délinquants en situation régulière, même ceux arrivés en France avant leurs 13 ans ou ayant un conjoint français.

